

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2013

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

**Absents excusés :** M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), Mme Dana SOLECKI (*est sortie*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 61

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 3

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.06.32 : Participation au Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) du 4 au 6 décembre 2013.**

**□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, notamment la compétence développement économique ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2013-04-16 du 16 avril 2013 relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique ;

Vu la délibération n°2012-12-19 du 4 décembre 2013 relative à la participation au Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) ;

Le Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Il rassemble à Paris sur trois jours près de 25 000 professionnels de l'immobilier (investisseurs, collectivités locales, promoteurs, agents immobiliers) et entreprises à la recherche de sites d'implantation, autour de plus de 400 exposants. Ainsi, sont présentées lors de ce salon les offres de bureaux, logistique, activité ainsi que les disponibilités foncières. Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs à travers plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France.

Le Conseil Général des Yvelines propose à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de partager un stand commun avec les autres grands territoires du département afin d'y promouvoir nos opportunités d'accueil de nouvelles entreprises. Cette mutualisation d'un espace d'exposition permet de partager les coûts et d'accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour le territoire.

Dans le cadre du dispositif du Conseil Général relatif à la participation de partenaires à des salons professionnels, il nous est demandé la somme de 5 000 € TTC de participation forfaitaire. Ce montant inclut :

- la location de la surface d'exposition,
- l'aménagement du stand,
- la présence d'hôtesse d'accueil,
- un cocktail d'inauguration sur le stand en présence des élus.

En complément, l'organisateur du salon, le Groupe Moniteur, demande des frais d'inscription co-exposant d'un montant de 2 392 € TTC qui comprend :

- l'insertion d'une fiche signalétique dans le catalogue officiel (1/2 page),
- 4 badges « exposants »,
- 20 invitations ainsi que 10 invitations « spécial vendredi ».

Les années précédentes, Versailles Grand Parc a tenu dans ce cadre un stand au SIMI. En 2012, cela a permis de qualifier une soixantaine de contacts professionnels et de mettre en avant l'ensemble de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises au sein de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) décide la participation de la communauté d'agglomération à l'édition 2013 du SIMI en qualité de co-exposant sur l'espace réservé par le Conseil Général des Yvelines ;
- 2) autorise le Président, ou son représentant, à régler dans ce cadre les titres de recette d'un montant de 5 000 € TTC émis par le Conseil Général des Yvelines, et de 2 392 € TTC émis pour le Groupe Moniteur ;
- 3) impute ces dépenses sur les crédits inscrits au budget 2013 de la communauté d'agglomération, sur le compte 6233 : « Foires et expositions » au chapitre 011.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services



078-247800584-20130625-AG32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013